

Édito

Chèr·e·s camarades, chèr·e·s collègues,

Apolitisme ou la mort de l'intersectionnalité : à qui profite le crime ?

On observe depuis quelque temps une tendance à dépolitiser les mouvements sociaux, les actions publiques et même les partis ou personnalités politiques.

Cette dépolitisation semble s'expliquer par un ras-le-bol des partis politiques et par un essoufflement de la démocratie, comme l'explique Camille Lizop dans son article Qui dépolitise qui ? pour le média Frustration Magazine.

On pourrait s'attarder dans un premier temps à faire la différence entre "politique" et "politique". En effet, la ou "le politique" ne se réfère qu'à « l'exercice du pouvoir dans l'état » (selon le Larousse), "la politique", quant à elle, se rapporte à l'ensemble des options prises collectivement ou individuellement par les gouvernants d'un état », à « la manière de gouverner », « aux moyens mis en œuvre dans certains domaines par le gouvernement » (toujours selon le Larousse).

Mais si la dépolitisation ne s'explique que par un ras-le-bol de Monsieur Politique, comment expliquer que Madame politique en fasse aussi les frais ?

L'apolitisme est politique ! Derrière ce terme se cache un refus d'associer la politique avec le politique. Et comme il est facile de l'imaginer, c'est à monsieur que profite le plus la violence que la société oriente vers madame. Camille Lizop nous explique que « le geste dépolitisant tend [...] à naturaliser les faits sociaux, en niant qu'une chose n'arrive jamais seule, que les causes sont multifactorielles ». La dépolitisation cherche à effacer l'intersectionnalité. Elle empêche d'avoir une prise de vue globale, d'identifier les différents acteurs et les différentes responsabilités d'un problème. En se concentrant sur un aspect, de préférence lisse ou facile à polir, il est illusoire de croire que le problème a été solutionné et aisé d'en dissimuler les autres causes et conséquences.

La dépolitisation des élections municipales sous couvert de répondre aux attentes de la majorité des électeurs a permis à des listes non officiellement affiliées à l'extrême droite de s'imposer dans certaines communes. Quelques mois pourtant après les élections, les politiques publiques menées par ces mêmes listes sont pourtant celles de l'extrême droite. Qui aurait pu le prédire ?!

Si aujourd'hui la tendance consiste à croire que le rôle du syndicat n'est pas de faire de la politique (rappelons les mots de Bruno Le Maire en marge des élections de 2017), chercher à dépolitiser les syndicats n'a d'autre but que celui de les priver de leurs moyens d'action. Déposséder les syndicats de leurs luttes pour les réduire à des syndicats de service, là est la stratégie de l'adage « les syndicats ne font pas de politique »... Reconnaissons au moins que les syndicats de service sont utiles lorsque l'encre de leur dernier stylo bleu ne coule plus !

Syndicats, associations, collectifs, ONG, sont autant de forme de lutte sociale ! S'associer pour répondre à un besoin éminemment politique qu'est celui de la défense des droits !

Le « Paradoxe Périgourdin »

Lors du dernier CSAL FS du 25/06/2026, notre DDFiP s'est vanté d'avoir conceptualisé le « paradoxe Périgourdin ».

Pour celles et ceux pour qui le concept est inconnu, le voici : le taux d'engagement des agents du département est mauvais (résultat de l'observatoire internet 2026) mais le travail est très bon, même parmi les meilleurs du ministère !

Alors que pour la CGT FiP24 cela traduit un réel mal-être des agents, qui malgré leur souffrance ne cessent de se sacrifier au travail, pour la direction, le mystère est aussi insolvable que celui des pyramides : malgré tous les indices présents, il s'agit peut-être de l'œuvre d'aliens !?

Le changement dans la continuité



La disparition

Interrogé par le journal, Le Monde sur la canicule que subit la France, Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités, répond, sans hésitation et sans doute réflexion..

Lorsqu'il est questionné sur la possibilité d'instaurer un seuil de chaleur, il explique « on ne peut pas arrêter la France à partir de 30 °C ». D'ailleurs, selon lui toujours, 30° c'est trop bas mais 40° trop élevé ! Nous voilà donc dans l'impasse !

Mais rassurons-nous, « Il n'y a aucun déni sur le danger pour la santé que représente le fait de travailler à l'extérieur en cas de grande chaleur ». Il a d'ailleurs un plan d'action !

Son plan est guidé par 3 étapes phares : Boire de l'eau, se placer face à un ventilateur et partir en quête des nombres compris entre 30 et 40 !

Notre Sécu : une vieille dame de 80 ans

La création de la Sécurité sociale était inscrite dans le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) parmi les grandes mesures à prendre à la libération, dès 1946. Elle fut fondée par deux ordonnances en 1945 et trois lois d'Ambroise Croizat en 1946. Ses principes reposent sur la mise en commun, le partage, la protection et la solidarité mutuelle à l'échelle du pays.

Elle est indépendante de l'Etat et gérée par les assurés eux-mêmes, via leurs élus (les sièges étant répartis à 75 % pour les salariés et 25 % pour le patronat).

Depuis lors, Etat, organisations patronales, RN etc... n'ont cessé de l'affaiblir, voire de la faire disparaître :

- 1960, la direction est nommée par l'Etat
- 1967, nouvelle répartition des sièges 50 % aux salariés, 50 % au patronat et séparation des risques en 4 caisses.
- 1990, création de la CSG (impôt au lieu d'une cotisation).

Aujourd'hui, 35 % du financement est détenu par l'État (CSG) et la moitié des complémentaires sont détenues par des fonds privés.

Le MEDEF, le RN ou les macronistes de tous poils ne rêvent que de détricoter l'œuvre du CNR : par exemple, 88 milliards d'exonération de cotisations sociales donnés aux entreprises ou dénonciation par le MEDEF du poids des « charges » quand il s'agit de cotisations sociales, patronales certes mais aussi ouvrières. La CGT milite pour des mesures qui rendrait son autonomie à la « vieille dame » en :

- supprimant les exonérations de cotisation sociales,
- redonnant le contrôle des caisses aux salariés,
- Aller vers 100 % de Sécurité sociale au lieu d'accroître toujours plus la part des mutuelles et assurances privées,
- instituer le financement d'une cotisation sur les revenus financiers.

Notre Sécurité sociale est un modèle original que nous devons améliorer et protéger pour le bénéfice du plus grand nombre.





Problème de math :

Martin travaille aux Finances Publiques, voici le déroulé de sa journée type :

Le réveil de Martin sonne à 6h40. Il se réveille et prend son petit déjeuner jusqu'à 7 h. Il va ensuite dans sa salle de bain et se prépare pour sa journée de travail. A 7h30, Martin se rend à son arrêt de transport en commun. Son bus lui permet d'arriver sur son lieu de travail à 8h. Etant au forfait horaire 38h30/semaine et prenant 45min de pause méridienne, Martin pourra quitter le travail sans perdre d'heure à 16h27. Étant un fonctionnaire consciencieux, avant de partir il veut finir la tâche sur laquelle il travaille. Il quitte le travail, prend les transports en commun et arrive chez lui à 17h20. Martin a pour habitude, pour marquer le passage de sa journée de travail à sa journée personnelle de prendre une douche. De 17h40 à 19h30, Martin regarde une série ou joue à la console. Ensuite, il cuisine, mange et fait sa vaisselle. A 21 h, Martin regarde un film ou lit jusqu'à 22h30, heure à laquelle il regagne son lit pour une nuit qu'il espère reposante.

A la fin du XIX^e / début du XX^e siècle, l'Internationale Ouvrière revendique la journée de 8h. Le triangle rouge devient le symbole d'un espoir d'émancipation. Ses trois côtés égaux représentent une répartition équitable du temps : 8h de travail, 8h de sommeil, 8h de loisirs.

Consignes :

- Vous analyserez la journée type de Martin et identifierez les temps consacrés par Martin pour : le travail, le sommeil, les loisirs.
- Pensez-vous que le temps que Martin consacre à cuisiner, manger et faire la vaisselle constitue un loisir ?
- Peut-on dire que la journée de Martin correspond à l'idéal de la 2^e internationale des « 3x8 » ?
- Pensez vous, comme le suggèrent certains partis politiques, que Martin devrait travailler plus ?

Les enfermés.e.s

L'empathie se définit comme « la capacité à se mettre à la place de l'autre pour comprendre ses sentiments et émotions [...] ». L'empathie repose sur notre capacité à reconnaître qu'autrui nous est semblable mais sans confusion entre nous-même et lui » (Decety, 2004)

Les Enfermés.e.s, un podcast de la CGLPL



Qui aurait pu prédire ?

Les élections municipales viennent tout juste de se tenir, les nouvelles équipes ou les anciennes reconduites doivent faire face au manque de trésorerie pour mener à bien leurs missions. En effet, depuis des années, pour les collectivités, c'est en milliards d'euros que se chiffre la baisse des dotations globales de fonctionnement (DGF).

Nos services publics en souffrent et avec l'actualité de la canicule qui vient de frapper nos régions, on en mesure pleinement les impacts (écoles, hôpitaux, EHPAD, logements passoires thermiques etc...).

Mais qui aurait pu prédire ? dit Emmanuel Macron lors ses vœux présidentiels en 2022. En effet, qui aurait pu prédire la crise climatique qui nous frappe ? On se le demande... peut-être les syndicats, certains politiques (plutôt de gauche),

les économistes, les ONG, les climatologues, les scientifiques, les associations écologistes, le bon sens populaire et tant d'autres . . . sauf lui !

Top 15 : le meilleur de Bluesky, épisode 53



Laurent Chemla
@laurent.chemla.org

N'oublions pas qu'en creux le discours sur les riches qu'il ne faut pas taxer de peur qu'ils ne partent revient à dire qu'on peut taper sur les pauvres parce qu'ils n'ont pas les moyens de se barrer.

Ouais c'est moins sexy dit comme ça je sais.

About DGFip

En 2022 sortait le film About Kim Sohee, lequel retrace l'histoire de Kim Sohee une lycéenne faisant un stage de fin d'étude au sein d'un centre d'appel de Korea Telecom. En quelques mois, son moral décline sous le poids de conditions de travail dégradantes et d'objectifs de plus en plus difficiles à tenir. Face aux conditions indécentes dans lesquelles elle travaille, elle perd pied et se suicide. La policière en charge de l'enquête décide, malgré la pression de sa hiérarchie, de ne pas qualifier l'événement de simple suicide, mais d'**accident du travail**. Mais ce film, bien qu'enjolivé d'une part de fiction, reste inspiré d'une histoire vraie. Dans nos esprits, lorsque l'on évoque suicide et travail, c'est à l'Affaire France Télécom que nous pensons en premier. En cause, la vague de suicide chez les employés de France Télécom de 2006 à 2011. On parle ici de 35 suicides en 2008-2009.

Une autre administration pourrait être mise en cause avec 14 suicides et 16 tentatives entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026... Notre administration ! En 2025, nous comptons déjà 20 suicides !

Qu'attendons-nous pour qualifier nos suicides d'accident du travail ?!

Lorsque nos histoires se passent loin de nous, nous sommes touchés en les voyant au cinéma. Mais qu'**attendons-nous pour réagir** lorsque ça se passe chez nous ?!

20 juin : Journée mondiale des Réfugiés

10 jours après cette date, qui passe pourtant inaperçue, c'est l'occasion de faire quelques rappels.

Être réfugié c'est se trouver dans un pays dans lequel on ne peut pas vivre, chercher les moyens au risque de sa propre vie de le fuir, en traverser plusieurs autres pour arriver dans un pays dans lequel on peut demander l'asile, être dans un pays dont on ne parle peut être pas la langue. C'est aussi braver la peur, la faim, la rue, le mépris, le traumatisme, les blessures avant de pouvoir demander l'asile.

Une demande d'asile en France, c'est un parcours du combattant : il faut se faire connaître de l'administration, se rendre en SPADA (Structure de Première accueil des Demandeurs d'Asile), se faire enregistrer au GUDA (Guichet Unique des Demandeurs d'Asile). On dispose alors d'un délai de 21 jours pour déposer son dossier à l'[OFPPRA](#) (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides). Plus tard, on sera convoqué à Paris pour raconter une fois encore son histoire devant un « jury » qui évaluera le droit à obtenir l'asile.

Un refus serait une nouvelle plongée dans l'insécurité et une mise sous OQTF.

Compte-rendu du questionnaire sur le déroulement des audiences à la Cour nationale du droit d'asile, réalisé par la CGT CE-CNDA du 15 juillet au 15 septembre 2025.

Un p'tit canon ?

Les 24 et 25 octobre prochains, un banquet du « Canon Français » doit se tenir à Périgueux, à l'initiative de l'AOC Pécharmant dans le cadre des 80 ans de l'appellation.

Depuis plusieurs mois, ses promoteurs tentent de présenter le Canon Français comme une simple fête du terroir, du vin et de la convivialité. C'est faux. Derrière cette communication se cache un projet politique qui instrumentalise les symboles du monde rural pour diffuser des idées réactionnaires et banaliser l'extrême droite.

Partout où ces banquets se développent, des enquêtes, témoignages et vidéos ont documenté la présence de propos racistes et homophobes, de saluts nazis et de symboles liés à l'extrême droite radicale. Malgré cela, ces événements sont encore présentés comme de simples fêtes du terroir. Cette banalisation est inacceptable.

**MARDI 30 JUIN 2026 A 18H
DEVANT LA MAIRIE DE PERIGUEUX**

J'adhère en ligne à la CGT Finances Publiques

>> ICI <<

Contacts mail cgt.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr